

## INCARVILLE AU CŒUR DE L'HISTOIRE : L'EPOQUE GALLO-ROMAINE

Les principaux vestiges relevés sur Incarville remontent à la période gallo-romaine et ont révélé plusieurs aménagements fluviaux autour de l'Eure comme un canal de 25 m de largeur formant un véritable bras artificiel autour de l'Eure, ainsi qu'un quai de 25 m de longueur formé de blocs de craie, sans compter de nombreuses traces de construction. Une certaine activité portuaire avait du s'exercer.

Incarville a dû avoir un rôle de carrefour fluvial en plus de celui d'assurer le transit de marchandises vers Evreux, Dreux ou Chartres. Après l'effondrement de l'empire romain, les routes étaient moins sûres et la prospérité commerciale en a décliné.

Vers 910-911, un chef scandinave du nom de Rollon entreprend une expédition à travers la marche de Neustrie.



Incarville fut rattachée en l'an 911 aux Armoiries de l'Abbaye de Fécamp.

Le Traité de Saint-Clair-sur-Epte a été conclu le 11 juillet 911 entre Charles III le Simple et Rollon, chef viking. Il a permis l'établissement des Normands en Neustrie à la condition qu'ils protègent le royaume de Charles III de toute nouvelle invasion des « hommes du Nord ».

Incarville n'était alors qu'un lieu-dit quand elle fut cédée à la fin du Xème Siècle à l'abbaye de Fécamp par le Duc de Normandie Richard.

Le Duc Richard offrit à l'abbaye l'Eglise Saint-Pierre nouvellement fondée. Il leur concéda également un droit de haute justice qui leur permettait de régler les différents conflits des habitants et leur donna la majeure partie du territoire paroissial regroupé au sein de la baronnie d'Heudebouville. La baronnie d'Heudebouville regroupait ainsi 18 paroisses dont celles de Louviers et d'Incarville. L'abbaye fut même l'une des mieux dotées du royaume. A partir

de 1521, le domaine d'Incarville fut vendu quelques années plus tard en 1593 à différents seigneurs qui le conservèrent jusqu'à la révolution. Richard Cœur de Lion, descendant du Duc Richard, ayant conservé des terres, offrit les Prés d'Incarville à l'Abbaye de Bonport qu'il fonda en 1190, et céda la majeure partie de la forêt de Bord à l'archevêque de Rouen. Après la guerre de Cent Ans qui couvrit la période de 116 ans (1337 à 1453) pendant laquelle s'affrontent la France et l'Angleterre lors de nombreux conflits, l'Eglise Saint-Pierre attestée du XI et XIVème Siècle, fut reconstruite au XVI et XVIIème Siècle, ce qui laisse supposer des nombreuses destructions pendant cette période. A la fin du conflit, c'est l'abbé Robert Fresmont, curé d'Incarville, qui participa à la rédaction d'un traité de la Paix entre la France et l'Angleterre mais qui ne fut toutefois jamais ratifié.

Le traité de paix définitif, signé le 29 août 1475 à Picquigny en Picardie, en marque officiellement la fin. Cependant, on retiendra plutôt l'année 1453, date à laquelle les Anglais sont totalement chassés de France (sauf de Calais).

## DÉCHETS VERTS

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est confrontée à un réel problème de traitement concernant les bacs de déchets végétaux. Pour que le compost soit de bonne qualité, il est indispensable de ne mettre que du végétal dans les bacs de déchets verts. Or, il est retrouvé beaucoup d'emballages, des pots et godets en plastique ainsi que des cailloux qui alourdissent le bac. Trop de bacs sont cassés. Pour information, un bac trop lourd peut casser lors du vidage et tomber dans le camion. La société SÉPUR ne collectera plus les bacs dont le poids sera excessif et apposera sur ces bacs un autocollant « refus de collecte ».



Herbes coupées, feuilles sèches, petits branchages, épluchures, fleurs fanées, fruits, légumes abîmés et le marc de café



Limité à un bac par foyer. Sortir les bacs la veille.



Les écrits des associations ne sont pas sous la responsabilité de la commune

Bulletin Elaboré par Michel LEVALLOIS et Catherine CROCFER

# MAI 2018

## NUMERO 38

# L'INCARVILLAIS

Feuilles d'ouverture de la mairie :  
Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00  
Le vendredi de 14h00 à 17h30

Site Internet : [www.incarville.fr](http://www.incarville.fr)



## BANQUET DU 1er MAI 2018



Le traditionnel banquet des anciens s'est tenu comme à l'accoutumée dans l'enceinte de la salle des fêtes sous le regard des élus de la commune venus partager ce repas printanier. Même si nos anciens auraient pu chanter « il a neigé sur yesterday » célèbre chanson de Marie Laforêt, en raison de la neige qui s'est invitée en Normandie la veille du 1er mai, ils ont pu fredonner quelques notes de la chanson de Francis Lemarque « Le temps du muguet » qui réveille en eux de jolis souvenirs. **144 repas élaborés ont été servis dans la joie et chaque convive s'est vu offrir**

un joli brin de muguet pour lui porter chance et bonheur... Un peu d'histoire... La tradition du 1er mai remonterait à la Renaissance en 1561 lorsque le Roi Charles IX reçut un brin de muguet en guise de porte-bonheur lors d'une visite dans la Drôme. Il décida d'en offrir chaque année aux Dames de la Cour. Ces délicates clochettes seraient devenues symbole de la chance pour l'année à venir mais aussi synonyme du retour des beaux jours.

Armelle LEFEBVRE



## CARNAVAL DU CENTRE DE LOISIRS : UN GRAND SUCCÈS



Vendredi 18 mai, avait lieu le carnaval du centre de loisirs. Cette année, le beau temps exceptionnel pour la saison, a attiré une centaine de participants, soit pratiquement la totalité des enfants qui fréquentent les écoles. Les enfants se sont bien amusés. Ils ont défilé tout sourire dans la commune au gré des trompettes et des lancers de confettis. Selon une tradition, le bonhomme carnaval, confectionné par les enfants de l'accueil périscolaire, a ensuite été brûlé pour mettre un

terme à l'hiver et laisser place au printemps avec ses couleurs chatoyantes. Enfin, un délicieux goûter a été offert aux enfants par l'association «Les Petits Loulous ».

Marcelline CERE

## DON DU SANG



Les donateurs ont répondu à l'appel le mercredi 16 mai dernier. Les membres bénévoles de l'association ont en effet reçu **62 donateurs dont 2 nouveaux inscrits**. Il est rappelé par le personnel médical que les besoins nécessaires pour l'ensemble de la Normandie sont de 500 poches de sang par jour, et de 10 000 au niveau national. Il faut au passage saluer le courage des généreux bénévoles oeuvrant toute l'année pour la bonne cause et également remercier le soutien du centre Leclerc qui propose une collation améliorée pour le confort de tous les donateurs.



Les membres de l'association Collecte de Sang Incarvillais

Françoise VASSEUR

1 cœur sur la main = 1 geste solidaire = 1 vie sauvée

## COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



La commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée dans de bonnes conditions climatiques, en présence des invités conviés à cet effet. Une gerbe de fleurs a été déposée par M. le Maire d'Incarville au pied du monument aux morts sur le parc de la mairie. Une façon habituelle de rendre hommage aux héros de la guerre morts pour la France.

Pour mémoire, le 8 mai 1945 est la date, dans le calendrier grégorien, de deux événements historiques : **la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne.**

Le 8 mai devient jour férié en France en 1953 et s'impose comme la date symbolique de la Seconde Guerre mondiale au même titre que le 11 novembre pour la Grande Guerre. En 1975, le Président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, supprime la commémoration de la victoire alliée ce jour-là dans une volonté de réconciliation franco-allemande. C'est finalement par la loi du 23 septembre 1981 que le 8 mai est rétabli comme journée de commémoration nationale à caractère férié.

## ACCUEIL DE LOISIRS

« Suite à l'arrêt de l'activité de l'association des Petits Loulous, le centre de loisirs remercie l'association pour son investissement pendant ces 4 années et pour nous avoir offert tous les jeux de société et les activités manuelles en début d'année 2018. » **Marcelline CERE**



Les 2 heureux gagnants du concours de dessins "Belle et Sébastien" organisé par Eurest :

**Yann Le Lay et Carasso Sereyna**



## ECOLE PRIMAIRE : UN 2ème GRAND SUCCES DE LA BENNE PAPREC



« La benne Paprec » qui a été déposée en mars dernier devant l'école a été un grand succès. Elle est repartie avec plus de 11 tonnes de papier à recycler.

Au-delà de l'argent que cela rapporte pour la classe découverte de juin à Poses, c'est un geste écologique et citoyen qui montre que le papier peut connaître une seconde vie.

Un très grand merci à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution, rendez-vous l'an prochain en mars !

**Christelle LEULLIER**

## UNE NOUVELLE BARRIÈRE SUR LE PARC DE LA MAIRIE

Vous avez pu remarquer ces derniers temps la présence d'une barrière sur le parc de la mairie. Cette action a été menée par mesure de sécurité, pour éviter que des véhicules ne circulent et stationnent devant les écoles. Pour vous rendre à la mairie, vous devez vous garer sur le parking. Si vous souffrez d'un handicap, vous pouvez sonner pour qu'un employé communal actionne la barrière et vous laisse rentrer afin de stationner sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, il convient d'appuyer pendant quelques secondes sur la touche « mairie ».

**IMPORTANT : Nous vous rappelons que le parking n'est pas une aire de jeux et que la responsabilité des parents est engagée en cas d'accident.**



La municipalité

## 1ère PARTICIPATION AU CROSS POUR LES ÉCOLIERS INCARVILLAIS

Le vendredi 6 avril dernier, nos écoliers se sont rendus sur le stade de Surville afin de participer au cross organisé par l'association ASLO. Nos élèves se sont mesurés à leurs camarades de Surville, la Haye-Malherbe, Surtauville, Montaure, La Vallée...



Après un entraînement intensif avec leurs enseignantes, ils ont réalisé de belles courses.

Ils peuvent être félicités pour leur première participation !

Ils ont aussi pu revoir des copains qui ont quitté l'école l'an dernier. La dernière rencontre prévue est la journée athlétisme en juin.

**Christelle LEULLIER**



## 30ème ÉDITION DU CHALLENGE RENÉ MARC : DIMANCHE 1er AVRIL 2018



« Et de 30 !

Pour la 30ème édition du challenge René Marc, qui s'est déroulée le dimanche 1er avril, les coureurs étaient au rendez-vous ! Ainsi, 473 courageux ont investi les rues de la commune (contre 453 en 2017). L'épreuve phare, le 10KM, a attiré 252 coureurs et ils étaient 134 sur le 5KM. Les jeunes étaient également de la partie avec 40 inscrits sur la course des scolaires et 13 sur le 3KM. Enfin, 34 personnes ont participé à la marche.

L'ASLI section course à pied et son président Emmanuel Blasquez remercient ses partenaires : la municipalité, les sponsors de la commune et d'ailleurs, et évidemment, les quelques 80 bénévoles sans qui cette fête ne pourrait avoir lieu. Si vous souhaitez être bénévole sur la prochaine manifestation, intégrer le bureau de l'organisation, ou apporter toute sorte de soutien, vous pouvez contacter Emmanuel Blasquez au 0665517491 ou Samuel Bouvet au 061902766. Sportivement, l'ASLI section course à pied—**Samuel Bouvet.** »



## FÊTE DE LA COMMUNE



Notre incontournable fête de la commune se déroulera cette année pendant le week-end des 23 et 24 juin 2018. Au programme : animations diverses, restauration rapide, **feu d'artifice** à 23h00 sur le terrain de sports rue des Prés et organisation d'un **vide-grenier** le dimanche sur le parc de la mairie (renseignements auprès de Sylvie Gallay, présidente de l'ASLI - ☎ 06 70 82 37 31).

Nous vous attendons nombreux !

**ASLI ANIMATION –Cyrille Hérault - ☎ 06 50 81 76 75**

## INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE

**IMPORTANT : Pour la prochaine rentrée de septembre 2018, les inscriptions à l'école maternelle sont en cours. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, un dossier est à retirer en mairie et à retourner dûment rempli au service administratif, accompagné des pièces requises.**



## L'INCARVILLAIS : TOUJOURS PLUS D'INFOS...

### PRÊT A TAUX 0

Pour l'achat d'une première voiture, le Conseil Départemental expérimente le prêt à taux zéro. Depuis le 1er janvier 2018, 3 000 prêts de 3 000 € sont proposés aux 18-25 ans.



#### Comment en bénéficier ?

- Rendez vous sur le site : <https://vosaides.eure.fr>
- Créer son compte sur le portail ;
- Déposer : carte d'identité, justificatif de domicile, permis de conduire et attestation sur l'honneur.

### FLIXBUS : LA LIGNE INCARVILLE → PARIS OUVERTE DEPUIS AVRIL 2018

La ligne **Incarville → Paris** est maintenant ouverte dans les deux sens. Il est désormais prévu un arrêt devant le centre Leclerc à Incarville.

Plusieurs destinations vous sont proposées :

- ◆ aéroport Charles de Gaulle en 2h15,
- ◆ Bercy Seine en 2h10 et
- ◆ Ibis Clichy Batignolles en 1h25.



Les horaires et les tarifs peuvent changer en fonction des jours de la semaine et bien entendu des disponibilités.

Les billets sont à réserver et à régler de préférence en ligne :

<https://www.busbud.com/fr/compagnie-de-bus/flixbus>

avec impression du titre de transport à présenter dans le bus.

Vous pouvez également acheter un billet de bus directement sur place auprès du chauffeur.

Les offres promotionnelles et les réductions de groupe ne s'appliquent pas si vous réglez dans le bus.

En cas d'annulation, prière de contacter une assistante au 01 76 36 04 12.

### OBJETS TROUVÉS DEPOSÉS EN MAIRIE

Régulièrement, des objets trouvés sur le territoire de la commune sont déposés en mairie. N'hésitez pas à nous contacter au 02 32 40 66 86 en cas de perte d'objets personnels (portables, clés, papiers d'identité etc...). Il est possible que nous les ayons si ces derniers n'ont pas été apportés directement au commissariat de police de Val de Reuil ou de Louviers.

Trouvé Rue des Framboisiers un trousseau de clés dont une clé de voiture Peugeot. Le réclamer SVP en mairie d'Incarville aux heures d'ouverture (entre 14h00 et 18h00 du lundi au jeudi et de 14h00 à 17h30 le vendredi)



# LE BUDGET DE LA COMMUNE

(A. CORGE)

Le 12 février 2018, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2017 ainsi que le budget primitif de la Commune pour l'année 2018.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Début 2017, le budget primitif avait été adopté pour les montants de :  
 1 213 692,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement,  
 825 942,33 € en dépenses et recettes d'investissement.

L'arrêté des comptes pour l'année 2017 fait apparaître un résultat positif de :  
**163 227,79 € pour la section fonctionnement,**

Et un résultat négatif de:  
**- 67 848,24 € pour la section investissement.**

## LE BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour l'année 2018 a été adopté pour :  
 → 1 160 949,65 € en dépenses et recettes de fonctionnement,  
 → 498 188,59 € en dépenses et recettes d'investissement.

## TAXES LOCALES

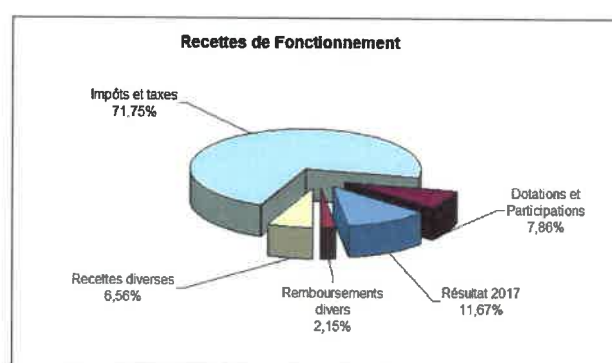
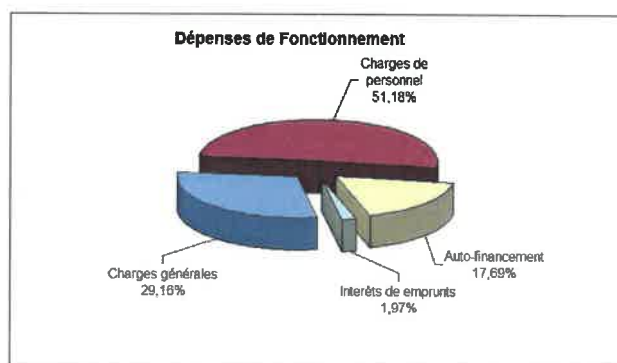
Le Conseil Municipal a également voté les taux applicables aux taxes locales pour l'année 2018.

- Taxe d'habitation → 10,12 %
- Taxe foncière sur le bâti → 15,18 %
- Taxe foncière sur le non bâti → 45,16 %

Soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2017.

## REPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Section de Fonctionnement



Section d'Investissement

